



Décharges de direction Modifications suite à la nouvelle circulaire du MEN

Cas général

École maternelle	École élémentaire ou élém. + mat.	Décharge
Nombre de classes		
1		6 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables au premier trim., 1 jour mobilisable au deuxième trim. et 2 à 3 jours mobilisables au troisième trim.
2 et 3 classes		12 jours fractionnables à raison d'au moins une journée/mois
4 à 7 classes		quart de décharge
8 classes		tiers de décharge
9 à 12 classes		demi - décharge
	13 classes	trois-quarts de décharge
13 classes et +	14 classes et +	décharge totale

Écoles d'application

Nombre de classes	Quotité de décharge
3 et 4 classes d'application	demi décharge
5 classes d'application et plus	décharge complète

- **Organisation selon le nombre de demi-journées hebdomadaires**

Semaine sur 8 demi-journées			Semaine sur 9 demi-journées	
quotité de décharge	quotité libérée pour la décharge de direction		quotité de décharge	quotité libéré pour la décharge de direction
1/4	1 jour/sem.		1/4	1 jour/sem. + 1 demi-journée 1 sem. sur 4
1/3	1 jour/sem. + 1 jour 1 sem. sur 3 ou 1 demi-journée 2 semaines sur 3		1/3	1,5 jour/sem.
1/2	2 jours/sem.		1/2	2 jours/sem. + 1 demi-journée 1 sem. sur 2
3/4	3 jours/sem.		3/4	3 jours/sem. + 1,5 jour 1 sem. sur 4
1	8 demi-journées/sem.		1	9 demi-journées/sem.

Une ULIS compte pour une classe dans la définition de la quotité de décharge du directeur d'école.

Décharge du temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC)

Nombre de classes de l'école	Décharge sur les 36 heures d'APC
1 à 2 classes	6 heures
3 à 4 classes	18 heures
5 classes et +	36 heures